



ChatsCanadaCats

Directive administrative – 2019-03

Comité visés :           Comité d'exposition  
                                  Comité des affaires de club

Clubs visés :            Clubs organisateurs d'événements

Personnes visées :   Tous les exposants dans les expositions félines du CCC

**Attendu que** : les expositions félines sont de plus en plus populaires.

**Attendu que** : les cages d'exposition ont des coûts d'achats, d'entreposage et d'entretien élevés.

**Attendu que** : les cages d'exposition prêtées ont pour objectif de faciliter l'inclusion des nouveaux exposants et leur transition vers l'acquisition de leur propre matériel d'exposition.

Le 27 novembre dernier, le Conseil d'administration du Chats Canada Cats a adopté la directive suivante concernant le prêt des cages du CCC lors des expositions félines.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Prêt de cage pour les nouveaux exposants :

- 1 – Le CCC en partenariat avec les clubs organisateurs d'événement prêteront des cages d'exposition aux nouveaux exposants pour leurs trois (3) premières exposition, d'une journée ou plus, qu'elles soient consécutives ou non ;
- 2 – Après trois (3) expositions, les exposants sont considérés comme exposant d'expérience et sont soumis aux directives ci-bas.

/...2



Prêt de cage aux exposants d'expérience :

- 1 – Les exposants d'expérience doivent payer pour la location de la cage CCC. Des frais de 10\$ seront chargés pour les exposants n'ayant pas de cage ;
- 2 – Les frais pour les espaces supplémentaires ne sont pas inclus dans le prix de location de cage CCC ;
- 3 – Les frais de location amassés par les clubs doivent être retournés au CCC pour contribuer aux frais d'entreposage, les frais de réparation et d'entretien des cages ;
- 4 – Ces frais, à terme, serviront aussi à acheter d'autres lots de cages.

Mesures transitoires

- 1 – Une période de grâce est accordée aux exposants d'expérience qui utilisent les cages du CCC ;
- 2– Les frais de location de cage débuteront à l'exposition féline de Saint-Eustache, soit en juin 2020.

Le Conseil d'administration, par cette décision, espère que le CCC pourra encore, dans les années à venir, offrir le prêt de cage aux nouveaux exposants.